

# Formation 2026 au **Permis** de conduire des **bateaux** de plaisance à **moteur**, option « **côtière** »

Le Permis bateau de plaisance à moteur option « Côtière » est valable pour toutes navigations accomplies dans la limite de 6 milles d'un abri, de jour comme de nuit, sans limitation de jauge ou de puissance.

## Déroulement de la Formation :

Réunion préparatoire : - Cette réunion vous informe du déroulement de la formation et vous permet de déposer votre dossier d'inscription pour la déclaration aux Affaires Maritimes.  
- Inscrivez-vous à l'une des sessions à partir de notre site internet ou en nous contactant au 02-98-02-51-44

Formation au code : - 2 cours en présentiel sur le code de la mer de 2h30 chacun,  
- Préparation à l'examen par accès internet aux cours et aux tests,  
- Chaque candidat s'inscrit individuellement à une session d'examen du code auprès d'un organisme agréé.

Formation pratique : - 1 cours théorique pratique en présentiel de 2h00 minimum sur la sécurité, les incontournables et les responsabilités du plaisancier,  
- 1 cours individuel de 3 heures minimum de conduite du bateau à moteur par candidat (cap compas, alignement, homme à la mer, accostage, prise de coffre, mouillage du bateau, ...).

## Sessions de formation proposées :

Session	Réunion préparatoire	Dates cours théorique pratique	Dates cours préparatoire au code	Dates cours de conduite	Dates examen théorique	Dates limites dépôt dossiers
Février/Mars	Mercredi 11/02 à 18h30	Mercredi 04/03 de 18h30 à 21h00	Mercredi 11 mars Mercredi 18 mars 18h30 à 21h00	Le planning sera établi lors de la réunion préparatoire	A définir lorsque vous serez prêt à vous présenter	Samedi 7 février
Mars/Avril	Mercredi 25/03 à 18h30	Mercredi 01/04 de 18h30 à 21h00	Mercredi 08 avril Mercredi 29 avril 18h30 à 21h00			Samedi 21 mars
Mai	Mercredi 06/05 à 18h30	Mercredi 13/05 de 18h30 à 21h00	Mercredi 20 mai Mercredi 27 mai 18h30 à 21h00			Samedi 2 mai
Juin	Mercredi 03/06 à 18h30	Mercredi 10/06 de 18h30 à 21h00	Mercredi 17 juin Mercredi 24 juin 18h30 à 21h00			Samedi 30 mai

Tarifs : adhésion : **15 €** (-25 ans) ou **20 €** (25 ans et plus) à régler au club

Formation : **350 €** (livret de formation et code vagnon et accès internet inclus) à régler au club.

Cours de conduite supplémentaire (si besoin) : 180 € les 2 heures

Prévoir (en plus) : Timbres fiscaux électroniques « permis bateau » : 30€ pour les droits d'inscription à l'examen du code auprès d'un organisme agréé et 78€ pour les droits de délivrance du diplôme par les Affaires Maritimes (fournir le n° à 16 chiffres du timbre pour constituer le dossier). Achat des timbres électroniques sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>